

SOMMAIRE du numéro 130

Accès au droit et à la justice

- La Défenseure des enfants - Rapport d'activité 2007, Dominique VERSINI
- Protection des libertés et droits fondamentaux, Thierry-Serge Renoux

Aide aux victimes

- Décret du 13 novembre 2007 instituant le juge délégué aux victimes
- Deux enquêtes sur les personnes victimes de violences
- ProVictima : programme du ministère de la justice pour les femmes victimes de violences conjugales
- Catalogue de formation 2008 de l'INAVEM

Education

- La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales »
- Actualisation des propositions de l'IRDSU pour des projets éducatifs de territoire renforcés
- Des jeunes face à la loi, Publication de l'INJEP n° 89
- Éducation et citoyenneté, Collection « Jeunesse / Éducation / Territoires : cahiers de l'action »

Lutte contre les discriminations

- Les discriminations, Eric Pélisson
- Définitions et outils proposés par l'inter-réseaux DSU sur la discrimination

Lutte contre les exclusions

- Conférence de consensus "Sortir de la rue"
- Le surendettement des particuliers, un rapport du Conseil économique et social
- Un guide juridique contre l'exclusion
- Au-delà des quartiers, La grande exclusion, Profession Banlieue
- Voix des précaires et langage du social, Vie sociale, n° 3,
- Droit au logement opposable, ministère du logement, DGUHC
- Mise en ligne du site internet du Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France : www.atelier-idf.org

Politique de la Ville

- Rapport 2007 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles
- Sortir des banlieues. Pour en finir avec la tyrannie des territoires, Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden

Prévention et sécurité

- Décret no 2007-1388 du 26 septembre 2007 pris pour l'application de la loi no 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et modifiant le code pénal et le code de procédure pénale
- La souffrance des adolescents. Quand les troubles d'aggravent : signaux d'alerte et prise en charge, Philippe Jeammet, Denis Bochereau
- Turbulences. Comprendre les désordres urbains et leur régulation, Manuel Boucher
- "La prévention précoce : un droit de l'enfant", Journées internationales de la Prévention, les 31 janvier et 1er février 2008

Mission
Régionale
d'Appui
Droit et Ville

Ile-de-France

N° 130

Mardi 18 décembre 2007



Réseau Droit et Ville
Ile-de-France

Actualités

Site : www.idf.pref.gouv.fr/droit_ville/presentation.htm



Parution du rapport 2007
de l'Observatoire national des zones urbaines
sensibles (voir page 10)

SOMMAIRE

Accès au droit et à la justice

Aide aux victimes

Education

Lutte contre les discriminations

Lutte contre les exclusions

Politique de la ville

Prévention et sécurité



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MISSION RÉGIONALE D'APPUI - DROIT ET VILLE
ÎLE DE FRANCE

La Défenseure des enfants - Rapport d'activité 2007, Dominique VERSINI

Institué par la loi du 6 mars 2000, le Défenseur des enfants, autorité administrative indépendante, présente son rapport d'activité 2007. Dominique Versini, nommée défenseure des enfants le 29 juin 2006, revient sur les missions confiées à cette autorité. Dans le cadre de sa mission de promotion des droits de l'enfant, la Défenseure a initié en 2007 différents programmes parmi lesquels : la mise en place du programme des « Jeunes Ambassadeurs de la Défenseure des enfants » dont l'objectif est de faire connaître, dans les écoles, la Défenseure ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant ; la création d'outils pédagogiques pour les enseignants et leurs élèves ; le lancement, le 20 novembre 2007, d'un Forum internet intitulé « Parole aux jeunes » sur le site de la Défenseure des enfants.

Le rapport revient ensuite sur le traitement des réclamations reçues par la Défenseur. Il fait enfin le point sur les avis exprimés par la Défenseure, et communiqués au gouvernement et aux parlementaires sur les projets de loi concernant les mineurs (lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs, création d'un statut du beau-parent, regroupement familial dans le cadre du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile...).

La Documentation française
Défenseur des enfants, 2007, 74 p.

Ce rapport est directement accessible sur :

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000718/0000.pdf>

A noter qu'un rapport thématique intitulé « Adolescents en souffrance : plaidoyer pour une véritable prise en charge » est sorti simultanément à ce rapport d'activité :

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000719/index.shtml

PUBLICATIONS

Protection des libertés et droits fondamentaux, Thierry-Serge Renoux



Droits de la personne, physique ou morale, droits du groupe, d'expression individuelle ou collective... des droits fondamentaux et inaliénables que diverses institutions contribuent à défendre et à faire évoluer.

Les " droits fondamentaux " sont des droits essentiels et substantiels, au point qu'ils sont le fondement même des autres droits : droits de la personne, physique ou morale, droits du groupe, d'expression individuelle ou collective...

La protection des droits fondamentaux - notion parfois confondue avec celles, voisines, de droits de l'homme ou de libertés publiques - apparaît comme la condition sine qua non de l'existence d'un État de droit, qui garantisse tout autant la séparation des pouvoirs que la préservation des valeurs démocratiques.

Sous l'influence de normes internes (jurisprudence, législation, " bloc de constitutionnalité"), externes (Conseil de l'Europe, ONU), ou communautaires (droit européen), diverses institutions ont contribué, au fil du temps, à assurer une protection effective et toujours plus étendue des libertés et droits fondamentaux.

La Documentation française
2007, 198 p. 23 €

AIDE AUX VICTIMES

Décret du 13 novembre 2007 instituant le juge délégué aux victimes

Du juge délégué aux victimes, président de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions

Le décret n° 2007-1605 du 13 novembre 2007 instituant le juge délégué aux victimes (JUDEV), paru au JO du 15 novembre 2007, insère un titre XIV dans la troisième partie du CPP, après l'article D. 47-6 du titre XIII bis.

Ce décret précise notamment les attributions juridictionnelles, les attributions d'administration judiciaire, et les fonctions administratives du juge délégué aux victimes.

Source : Intranet SADJPV

DEUX ENQUÊTES SUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans

Premiers résultats de l'enquête Événements de vie et santé (1/2), DRESS, *Études et Résultats*, n° 598, septembre 2007



Editorial de madame Catherine CAVALIN : Près d'une personne sur deux déclare avoir subi au moins une violence au cours des deux dernières années écoulées : les violences verbales, les plus fréquentes, touchent près d'une personne sur cinq. Les jeunes apparaissent davantage exposés aux violences interpersonnelles de toutes natures, et les femmes sont

significativement plus nombreuses que les hommes à rapporter des violences sexuelles, sur la durée entière de la vie. Certains types de violences sont très fréquemment répétés : plus de 40% des personnes ayant déclaré avoir été victimes d'une violence sexuelle au cours des deux dernières années indiquent que ces faits se sont répétés au moins deux fois. Près d'une fois sur deux, les violences physiques sont elles aussi répétées. Les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes avoir subi des dommages matériels, professionnels, psychologiques ou physiques importants ou bien encore des dommages en matière de santé, à la suite des violences subies dans les deux dernières années. L'auteur des faits de violence ayant entraîné ce type de conséquence est le plus souvent un homme seul, connu de la victime, faisant partie de sa famille ou de ses proches dans plus d'un quart des cas.

Ces résultats sont issus de l'enquête Événements de vie et santé, menée en 2005-2006 auprès de 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans, et qui a pour objectif de mesurer les phénomènes de violence ressentis ainsi que leurs conséquences, au cours des deux années précédant l'enquête, mais aussi sur le long terme.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Cette enquête est directement accessible sur : www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er598/er598.pdf

Les premiers résultats de l'enquête de victimation 2007, Synthèse, novembre 2007

Extraits du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance



Au premier trimestre 2007, l'INSEE a mené en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance (OND) une enquête appelée « cadre de vie et sécurité » auprès de plus de 17 000 ménages. Il s'agit d'une enquête de victimation, ce qui signifie que les personnes enquêtées sont interrogées sur

les atteintes qu'elles ont pu subir récemment et leurs opinions en matière de sécurité. Les premiers résultats de cette enquête sont publiés dans le 3e rapport annuel de l'OND, dans deux articles dont les principaux résultats sont présentés dans le présent document. Par sa taille et la représentativité de son échantillon ainsi que par le nombre et le type d'atteintes qu'elle aborde, l'enquête « cadre de vie et sécurité » 2007 est une avancée majeure pour la connaissance des phénomènes de violences et de vols. (éditorial de Alain BAUER, Criminologue, Président du Conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance)

Source : ACP, n° 65, ARPENTER le champ pénal (26.11.07).

Lettre d'information sur les questions pénales et criminologiques, de Pierre V. Tournier

Cette synthèse est directement accessible sur : www.inhes.interieur.gouv.fr/fichiers/OND_Syntheseenquete07.pdf

ProVictima : programme du ministère de la justice pour les femmes victimes de violences conjugales

Les violences conjugales ont un effet direct sur la situation sociale et professionnelle des victimes. Partant sur l'emploi pour aider les femmes victimes de maltraitances familiales, le ministère de la Justice a initié et cofinancé un programme européen de dimension nationale : ProVictima.

"améliorer la coordination des acteurs qui contribuent à aider les femmes violentées" a affirmé Rachida Dati, à l'occasion du déjeuner avec les associations consacrées aux femmes victimes de violences, le 23/11 à la Chancellerie.

En œuvre depuis 2005, ProVictima a rapproché les structures locales d'aide aux victimes avec celles de l'accès à l'emploi. S'engageant ensemble pour une même cause, plus de 500 professionnels pluridisciplinaires ont été sensibilisés à la problématique des freins spécifiques à l'accès ou au maintien à l'emploi des victimes de violences conjugales. Egalement, près de 60 de ces femmes victimes ont été associées à certaines des expériences. Elles ont rappelé les difficultés nées de la dispersion et du cloisonnement des structures de soutien.

Mise en réseau des professionnels de la justice, de l'emploi et de l'aide aux victimes, formations mutuelles et croisées de ces derniers et enfin créations d'outils et de méthodes de réinsertion professionnelle, sont les trois orientations retenues dans les actions de ProVictima.

Aujourd'hui, alors même que le programme est abouti dans sa phase de réalisation, 21 actions vont connaître une véritable promotion en 2008. Demain, des propositions issues de ces expériences seront portées au niveau interministériel, assurant ainsi un déploiement sur l'ensemble du territoire.

Bénéficiant d'un financement de l'union Européenne, Pro-victima a mobilisé plus particulièrement trois fédérations d'aide aux victimes. L'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), le centre national d'information pour le droit des femmes et de la famille (CNIDFF) et la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) ont soutenu les associations locales intervenant au niveau des 9 cours d'appel, où s'est déroulé le programme.

En complément de cette présentation, on pourra trouver sur le site une interview de monsieur Max Longeron, chargé du programme ProVictima auprès du ministère de la Justice :
www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10030&article=13770

Catalogue de formation 2008 de l'INAVEM



L'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation (INAVEM) est la fédération nationale des 150 associations d'aide aux victimes, conventionnées par le Ministère de la Justice et couvrant l'ensemble du territoire national. Son objectif est de promouvoir et de développer l'aide et l'accompagnement des victimes, les pratiques de médiation et tout autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes. L'INAVEM organise à la demande des associations d'aide aux victimes ou de toute structure des formations « sur mesure » principalement sur le thème de l'aide aux victimes mais aussi dans le domaine de la médiation pénale.

Renseignements : Anne Houchois, Coordinatrice des Formations
Tél. : 01 41 83 42 21 <http://www.inavem.org> rubrique Formation/Documentation.
Courriel : formations@inavem.org
Site : www.inavem.org (calendrier par thème et par date, à la rubrique Formation/Documentation)

Le catalogue complet est directement accessible sur :
www.admin-net6.fr/datas/inavem/fichier/Form08CATALOGUEINAVEM.pdf

EDUCATION

La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales »

Cette manifestation, organisée par le Centre d'analyse stratégique en partenariat avec la Délégation interministérielle à la Ville et le GIP Droit et Justice, aura lieu le :

le 21 janvier 2008
à la Maison de la Chimie
28 rue Saint Dominique
75007 Paris

Avec la participation d'experts français et étrangers de haut niveau et des représentants d'institutions et d'organismes européens et internationaux.

Quelle grille de lecture dresser des différents types de dispositifs de responsabilisation des parents de mineurs délinquants en France et à l'étranger ?

Tendance forte mais méconnue des politiques publiques, les parents sont de plus en plus considérés comme une des causes mais également comme une des solutions à la délinquance juvénile : on assiste à un renouveau des législations et à une diversification des dispositifs d'accompagnement des parents dans leurs missions d'éducation, de direction et de surveillance à l'égard de l'enfant.

Initiées en Amérique du Nord à la fin des années 80 puis dans un nombre croissant de pays développés, ces réformes visent à restaurer les parents des mineurs délinquants ou en risque dans leurs fonctions éducatives.

La France, depuis la fin des années 90, voit également évoluer ses modes d'intervention auprès des familles : les lois les plus récentes, relatives à l'autorité parentale, à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance, associent désormais plus étroitement les parents à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention et de lutte contre la délinquance et les incivilités des mineurs.

Le programme détaillé ainsi que le formulaire d'inscription sont accessibles sur :
www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=708



Actualisation des propositions de l'IRDSU pour des projets éducatifs de territoire renforcés

Le Conseil d'administration du 26 novembre de l'IRDSU a décidé d'actualiser ses "propositions aux décideurs" pour faire avancer des "projets solidaires et durables de territoire", alors que se prépare un nouveau "plan banlieue", quelques mois avant les municipales.

Pour en savoir plus et apporter votre contribution :
www.irdsu.net/5-enjeux-5-propositions-pour-des?var_mode=calcul%3e

PUBLICATIONS

Des jeunes face à la loi, Publication de l'INJEP n° 89



Comment articuler la protection de l'enfance et le traitement de la délinquance juvénile ?

Aborder cette question par la double approche du droit et de la psychanalyse, mais aussi du point de vue de deux pays différents, le Brésil et la France, peut être particulièrement riche d'enseignements. En effet, dans ces deux pays fortement marqués par la clinique psychanalytique, la réponse à apporter aux actes délinquants des mineurs est au cœur des débats actuels. En France, on assiste à une montée de la réponse répressive alors qu'au Brésil, l'idée d'un abaissement de l'âge pénal divise l'opinion et les experts. Comment traiter la criminalité et la violence d'une partie de la jeunesse privée de scolarité et de formation professionnelle et en rupture avec le lien social ? Ainsi, la question du traitement de la responsabilité des auteurs de ces actes se pose aux différents professionnels auxquels ces jeunes ont affaire. Comment conjuguer les réponses juridiques, éducatives, sociales, cliniques de chaque professionnel, pour aider le jeune à comprendre que la situation de « mineur » n'est pas un état dans lequel il aurait le droit de s'installer, perdant de vue sa part de dette à l'égard de la société et des générations qui viendront après lui ?

C'est à ces questions très actuelles que le présent ouvrage tente de répondre à travers les contributions de professionnels du champ éducatif et social – psychanalystes, juristes et universitaires brésiliens et français – qui ont participé, en octobre 2005 à Paris, à la IIe Rencontre franco-brésilienne de psychanalyse et droit.

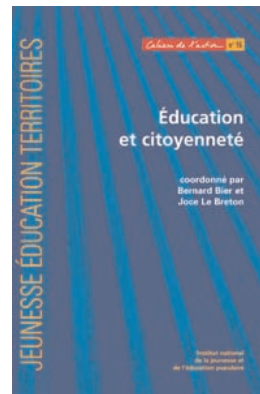
Parmi les articles au sommaire :

- Entre le droit et la psychanalyse, le fil rouge philosophique, J. De Munck
- Incidences de l'évolution des familles et de la société sur les problématiques adolescentes, C. Schauder
- Justice des mineurs : éduquer ou punir, J.-M. Bouville
- Responsabilité publique dans le traitement des adolescents en conflit avec la loi, R. Pae-Kim
- La question de la clinique de l'acte chez l'adolescent, S. Le-sourd
- Le destin de la justice des mineurs en France, à l'épreuve de la déliaison du temps judiciaire, du temps éducatif et du temps politique, D. Salas
- Les articulations entre le juge des enfants et le ministère public, R. Pae-Kim
- Le juge des enfants face à la montée de la judiciarisation, H. Franco
- Le dialogue de la fonction du juge et de celle de l'expert, H. Hamon
- Peut-on mettre en série les actes des différents professionnels : l'acte de juger, l'acte du clinicien, l'acte éducatif ? B. Pellegrini

Prix : 18 €. Bon de commande retourner à :
Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
UDIP – 11, rue Paul Leplat – 78160 Marly-le-Roi
Tél. : 01 39 17 27 36 - Courriel : grandchavin@injep.fr

Éducation et citoyenneté, Collection « Jeunesse / Éducation / Territoires : cahiers de l'action »

Coordonné par Bernard Bier et Joce Le Breton



Citoyenneté, éducation à la citoyenneté : ces thèmes, références obligées de nombreux projets, apparaissent souvent comme des lieux communs et sont porteurs de bien des ambiguïtés. L'usage inflationniste qui en est fait tend à les vider de sens alors même que les enjeux éducatifs et politiques qu'ils portent sont essentiels.

Le présent volume mobilise, autour de cette problématique, chercheurs et praticiens. Les réflexions des uns et des autres, tout comme les pratiques relatées, sont hétérogènes, riches. Les expériences initiées dans et par l'école, les associations, les accueils de mineurs, les collectivités, permettent d'exposer les difficultés rencontrées, de découvrir les différences d'approche, mais aussi de révéler des convergences parfois inattendues.

Réunissant – ce qui est plutôt rare – enseignants, éducateurs, animateurs et responsables de services jeunesse ou d'associations, ce volume s'inscrit délibérément dans une logique d'éducation partagée.

Ouvrage polyphonique, il se veut espace de confrontations, de débats, de pistes pour l'action, et donc de citoyenneté !

Bernard Bier est chargé d'études et de formation à l'INJEP.

Joce Le Breton est chargée d'études au centre Alain Savary de l'INRP.

Parmi les thèmes au sommaire :

- Créer de la rencontre, engager du débat (Bernard Bier, Joce Le Breton)
- Quelle éducation ? Pour quelle citoyenneté ?
- Rapport aux savoirs et aux apprentissages
- Socialisation et civilité
- Rapport aux droits
- Exercice de la citoyenneté
- Rapport à la culture, à l'histoire
- Rapport au corps

Prix : 12 €

Contact : cahiersaction@injep.fr

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les discriminations, Eric Pélisson



Il ne se passe désormais presque plus un jour sans que les médias ne traitent la question des discriminations.

Véritable fléau social, la discrimination procède par exclusion des personnes différentes, que ce soit à raison de leur âge, de leur sexe, de leur origine réelle ou supposée, de leur handicap ou état de santé, de leur orientation sexuelle, de leurs convictions politiques, syndicales ou religieuses... La discrimination consiste à traiter de manière inégale des personnes pourtant dans une même situation : pour l'accès à un emploi, un logement, la promotion professionnelle, un bien ou un service.

Elle s'appuie sur les préjugés, racisme, sexisme, homophobie, sur la conviction qu'on a plus à partager avec les gens qui nous ressemblent. Elle menace la cohésion sociale et l'avenir du vivre-ensemble de notre société. Elle se manifeste notamment par la relégation des quartiers populaires, devenus "zones urbaines sensibles", qui concentrent à eux seuls une grande partie des publics discriminés, notamment les jeunes d'origine étrangère. Au-delà de l'action des institutions publiques et privées (on pense à la charte de la diversité, par exemple, signée par de nombreuses entreprises), la lutte contre les discriminations nécessite une mobilisation urgente et massive de l'ensemble du corps social pour faire enfin de l'égalité, deuxième principe de notre devise républicaine, une valeur vivante

Eric Pélisson haut-fonctionnaire ancien élève de Sciences po et de l'ENA militant de la cause des droits de l'homme et de la République, est engagé de longue date dans le mouvement associatif à caractère social et caritatif. Il a tour à tour été animateur de centres de vacances pour enfants défavorisés et adultes handicapés enseignant d'histoire-géographie dans un lycée de banlieue; inspecteur de la jeunesse et des sports, sous-préfet et magistrat financier. Il s'occupe aujourd'hui de lutte contre les discriminations dans une institution publique. Il est par ailleurs enseignant associé de droit public à Sciences po Lille.

Editeur : ELLIPSES MARKETING
Prix : 14,50 €

Définitions et outils proposés par l'inter-réseaux DSU sur la discrimination par Olivier Noel-ISCRA

L'action de discriminer renvoie au fait de séparer, de distinguer, de sélectionner, de faire un choix entre deux ou plusieurs choses ou êtres à partir de certains critères ou caractères distinctifs et ensuite de les traiter différemment (le plus souvent plus mal). Étymologiquement, la discrimination est la faculté de discernement (faculté intellectuelle par excellence).

Aussi il importe de bien distinguer précisément les pratiques discriminatoires (subjectives, injustifiées, irrationnelles, injustifiées et illégales) des pratiques discriminantes (objectives, justifiées, rationnelles, justifiées et légales).

Quatre documents ont été produits :

- Petite histoire de la lutte contre la discrimination
- Trois conceptions possibles de la lutte contre les discriminations
- Racisme et discrimination : définition
- Qu'est ce que discriminer ?

Ils sont accessibles sur la page :
www.irdsu.net/discriminations-definitions-et

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Conférence de consensus "Sortir de la rue"



Les 29 et 30 novembre 2007, la Conférence de consensus "Sortir de la rue" a réuni quatre cent cinquante personnes concernées par la politique à l'égard des personnes sans-domicile, qui ont pu entendre, questionner les experts, et donner leur point de vue.

Le « jury d'audition » a été chargé d'identifier, à partir des savoirs et des témoignages ainsi recueillis, les objectifs de la politique publique à l'égard des personnes vivant sans toit. Il s'est réuni les 1er et 2 décembre 2007.

Le rapport du jury d'audition a été transmis à la présidence de la République et au gouvernement mercredi 5 décembre, et présenté à la presse. Il est directement accessible sur :

www.fnars.org/upload/ressource/r1196861171.PDF

Il est également possible de consulter les autres fiches du dossier de presse sur www.fnars.org, visionner les différentes séquences de la Conférence de consensus, et avoir des informations complémentaires, en consultant le blog : <http://sans-abri.typepad.fr/>

Sur la méthode des conférences de consensus, voir le bulletin *Actualités* n° 99 téléchargeable sur la page : www.idf.pref.gouv.fr/droit_ville/actualites.htm (rubrique "Le point sur...").

Le surendettement des particuliers, un rapport du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social (CES) a adopté le 24 octobre 2007 un rapport et un avis sur le surendettement des particuliers qui, outre une réflexion sur les approches et les définitions du phénomène, apporte un certain nombre de propositions concernant le traitement et la prévention. Le rapport souligne notamment la progression du nombre de dossiers déposés en commissions de surendettement qui est passé de 165 500 en 2003 à 184 866 en 2006.

Le CES recommande le développement de l'information et de l'accompagnement des personnes concernées, ce qui nécessite une formation adaptée des différents acteurs, notamment des travailleurs sociaux, du personnel des trésoreries, des centres des impôts et des établissements bancaires et financiers. Il insiste sur l'évolution nécessaire du calcul du « reste à vivre » qui ne doit pas répondre à des règles trop strictes et sur l'objectif prioritaire que doit être le maintien du débiteur dans son logement, qu'il soit locataire ou propriétaire.

L'intérêt du microcrédit social est fortement souligné et il est recommandé d'en poursuivre les expérimentations. Le CES propose d'élargir le rôle des prêts personnels qui pourraient servir à financer, par exemple, de petits travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et constituer, de manière générale, une alternative au crédit « revolving » pour les personnes fragiles.

Outre diverses recommandations s'adressant plus particulièrement aux sociétés de crédit tendant à moraliser la publicité (notamment sur les réserves d'argent) et le rachat de crédit, de nombreuses propositions du CES concernent l'activité des établissements bancaires, la création et le fonctionnement des fichiers ainsi que les règles procédurales de traitement du surendettement.

Prévu par la loi du 5 mars 2007, le plafonnement des frais bancaires doit être rapidement fixé (cf. décret publié au JO du 16 novembre 2007). Le projet d'instauration d'un fichier positif (recensant, pour chaque emprunteur, la totalité des encours) n'est pas retenu, mais il est demandé que le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) soit rendu plus réactif (prise en compte rapide des changements de situation par rapport à la dette).

Concernant la procédure de rétablissement personnel instituée en 2003, la rapporteur préconise notamment que la mesure puisse être prise également en faveur de personnes jeunes et que le juge puisse avoir la possibilité d'ouvrir et de clore la procédure le même jour par un même acte.

Source : La Lettre DGAS aux services déconcentrés n° 72 – Novembre 2007

Le rapport du CES sur le surendettement des particuliers est disponible sur : www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

PUBLICATIONS

Un guide juridique contre l'exclusion



La loi est censée protéger ceux qui, parmi nous, sont les plus fragilisés, en particulier les personnes et les familles en situation de précarité sociale. Mais comment s'y retrouver dans ce maquis touffu ? Organisé en sept parties : la famille, le logement, le travail, la consommation, le droit des étrangers, l'administration, la justice, ce guide rassemble l'essentiel des informations juridiques nécessaires. Les rubriques de chaque chapitre et l'index thématique permettent un usage rapide et facilitent la lecture des informations contenues dans l'ouvrage. Le langage y est simple, les notions juridiques sont explicitées. Par ailleurs, une sélection des sites Internet les plus utiles pour poursuivre la recherche est proposée à la fin du livre. Le site d'ATD Quart Monde France publiera les mises à jour juridiques intervenant entre deux rééditions.

Conçu et mis à jour par une équipe de juristes, ce guide, expérimenté depuis 1988 par ATD Quart Monde, est un outil de référence indispensable pour les personnes qui subissent la grande pauvreté, les professionnels et les militants associatifs qui travaillent à leurs côtés. ATD Quart Monde. Les Editions de l'Atelier, Quart Monde
Prix : 20 €

Au-delà des quartiers, La grande exclusion, Profession Banlieue

Profession Banlieue vient de publier un nouveau Cahier consacré à la grande exclusion.

La notion d'exclusion a considérablement évolué au cours des trente dernières années. Le concept, d'emblée multiforme, couvre de nombreux problèmes économiques et sociaux. Aujourd'hui, quel bilan peut-on faire des politiques menées pour lutter contre les situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale ? Où en est-on en termes d'accès à l'emploi, aux soins, au logement ?

Avec des interventions de Michel MARIC, Jean-Pierre MARTIN, Patrick NIVOLLE, Christophe ROBERT, Mariette SAGOT.

Profession Banlieue, octobre 2007, prix : 13,50 €

Tél. : 01 48 09 26 36

Courriel : profession.banlieue@wanadoo.fr

Site : www.professionbanlieue.org

Voix des précaires et langage du social, Vie sociale, n° 3,



En amont d'une « parole d'usager », s'élève parfois la voix des précaires, celle des « des sujets dont la position au monde est chaque jour remise en question dans leur capacité à pouvoir vivre – voire survivre – dans un état de tranquillité minimale qui, seule, peut permettre de se mettre à se projeter dans l'avenir. »

Comment passe-t-on de la voix à la parole et par quel langage ? Quelles sont les conditions et qu'est-ce qui se joue dans cette transformation ?

Le sujet abordé dans ce dossier est organisé en deux approches :

- la première témoigne de l'émergence de ces paroles hésitantes qui se fraient un chemin dans le vacarme du monde des inclus, s'accrochant ici ou là à un espace d'écoute et de silence, un sujet porte voix, un lieu-parenthèse ; cette première approche nous mène dans un atelier d'écriture des Compagnons de la nuit, dans une rencontre d'Advocacy ou au cœur d'un moment de silence partagé.

- la seconde témoigne de stratégies du social pour capter ces voix inaudibles, offrir des instants de quiétude ou de liberté nécessaires à la possibilité d'une expression. cette approche nous transporte dans un théâtre forum, un restaurant d'insertion ou dans les cuisines de parents d'enfants placés.

Prix : 16 €. Pour le commander : www.cedias.org/bibliotheque/File/bon_commande_vs.pdf

CEDIAS-Musée social 5 rue Las Cases 75007 Paris

Tél. : 01 45 51 66 10

Droit au logement opposable, ministère du logement, DGUHC



Avec la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable, le droit au logement va enfin pouvoir trouver un cadre juridique qui garantit en 2008 à six catégories prioritaires, un logement digne de notre pays. L'enjeu à présent, pour l'Etat, est d'aider à la construction de nouveaux logements, notamment sociaux.

Cette brochure a pour but d'informer le public des conditions d'accès et des démarches à suivre afin que les publics les plus prioritaires et les plus fragiles bénéficient de ce dispositif dans les meilleures conditions.

Cette brochure est directement accessible sur :
www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/dalo.pdf

INTERNET

Mise en ligne du site internet du Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France : www.atelier-idf.org

Créé cette année à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, de diverses collectivités territoriales et des acteurs du secteur, le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire a pour objet de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France.

Il se fixe comme objectifs :

- de favoriser la lisibilité et la visibilité de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France ;
- de favoriser la création de nouvelles activités et la consolidation d'activités existantes en orientant les porteurs de projets vers les réseaux d'accompagnement et de financement et en soutenant la professionnalisation de ces réseaux ;
- d'appuyer les acteurs de l'économie sociale et solidaire et d'encourager l'articulation entre les différents réseaux ;
- de sensibiliser les franciliens à l'économie sociale et solidaire ;
- de stimuler la recherche sur l'économie sociale et solidaire ;
- de rendre accessible l'information sur l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France en s'appuyant sur des lieux décentralisés.

L'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire
8 -10 impasse Boutron 75010 Paris
Tél. : 01 40 38 40 38 - Courriel : contact@atelier-idf.org

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport 2007 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles

Le présent rapport s'appuie, comme les années précédentes, sur les cinq indicateurs prévus par la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville : l'habitat, l'emploi et l'activité économique, la réussite scolaire, la santé, la sécurité et la tranquillité publique. La loi fixe comme objectif à la politique de la ville la réduction significative, sur une période de cinq ans, des écarts entre ses territoires prioritaires, les zones urbaines sensibles (ZUS), et le reste des territoires urbains dans les cinq grands domaines précités.

Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2007, 157 p.
Il est téléchargeable sur le site de la DIV, page :
www.ville.gouv.fr/publications/observatoire-rapport-2007.htm

PUBLICATIONS

Sortir des banlieues. Pour en finir avec la tyrannie des territoires, Sophie Body-Gendrot, Catherine Wihtol de Wenden



Le casse-tête des banlieues revient imperturbablement à chaque législature.

Depuis les années 1970, les mêmes termes scandent les mêmes politiques : quartiers sensibles, zones de non-droit, ghettos, zones franches urbaines, ZEP, ZUS, rénovation urbaine, etc. Toutes ces désignations enferment les habitants invisibles dans des territoires trop visibles. La politique de la ville, pleine de bonnes intentions quel que soit le gouvernement, animée par des responsables convaincus, politiques, élus locaux, associations, chercheurs, a prouvé son inefficacité.

Toutes les tentatives d'amélioration restent insuffisantes et artificielles, car elles ne touchent que l'extérieur, l'environnement matériel, et non l'intérieur, la population elle-même et ses motivations profondes. Les habitants des banlieues sont toujours confrontés aux mêmes problèmes, de l'échec scolaire au chômage, tous liés à la stigmatisation du lieu qui les paralyse.

La seule solution : en sortir! Les auteurs interpellent élus, militants et citoyens pour rompre avec la logique prisonnière du territoire et inciter à la circulation. Pouvoir aller et venir, c'est aussi la mobilité sociale.

Sophie Body-Gendrot est professeure et directrice du centre d'études urbaines à l'université Sorbonne-Paris-IV. Catherine Wihtol de Wenden est directrice de recherche au CNRS (Sciences Po). Elles sont toutes deux engagées dans le mouvement associatif.

2007, éditions Autrement, 125 p., prix : 13 €

PREVENTION ET SECURITE

Décret no 2007-1388 du 26 septembre 2007 pris pour l'application de la loi no 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et modifiant le code pénal et le code de procédure pénale

Avec près de 4 millions d'usagers occasionnels et 1.2 millions d'usagers réguliers, notre pays est un des pays d'Europe où la consommation de cannabis est la plus importante (un adolescent de 17 ans sur deux en 2006 contre 1 sur 5 en 1993). Au surplus, les consommations de cocaïne ont augmenté ces dernières années, avec diffusion progressive dans les soirées et les événements festifs. L'ecstasy, dont les effets sanitaires sont manifestement sous-estimés, est également en progression. Enfin, l'héroïne semble faire son retour, dans un contexte de relative ignorance de sa dangerosité par les générations les plus jeunes.

Pour faire reculer ces consommations, la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 dont le décret d'application a été publié le 26 septembre 2007, élargit le panel des sanctions pénales en matière d'usage ou d'incitation à l'usage de produits stupéfiants, notamment par l'introduction d'un dispositif de stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de cannabis et autres drogues illicites. L'objectif de ces stages est d'induire une prise de conscience des risques liés à l'usage des drogues sur le plan sanitaire ainsi que les implications pénales et sociales de cette conduite, afin de décourager les consommations et d'éviter notamment l'installation des usages problématiques. Le public visé par ces stages pédagogiques est essentiellement l'utilisateur peu ou pas encore dépendant échappant au dispositif d'obligations de soins et pour qui, une mesure plus symbolique de type rappel à la loi ne semble pas adaptée.

Proposé par le procureur de la république, ce stage, imaginé sur le modèle des stages de citoyenneté ou de ceux proposés dans la cadre de la prévention routière, devra être réalisé dans les 6 mois suivant la condamnation, au frais du condamné (pour un montant plafond n'excédant pas les 450 €. Pour éviter les dérives de tout type, le contenu de ces stages fera également l'objet d'un cahier des charges rigoureux en cours d'élaboration interministérielle sous le pilotage de la MILDT. L'information délivrée s'appuiera sur des informations scientifiques validés. Ils feront l'objet d'un évaluation au fil de leur mise en œuvre pour en optimiser l'efficacité.

Le texte de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance est sur : www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX0600091L

Le bulletin *Actualités* n° 126, dont "le point sur..." était consacré à "La mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance" avec notamment les points clés de cette loi, est téléchargeable sur la page : www.idf.pref.gouv.fr/droit_ville/actualites.htm

PUBLICATIONS

La souffrance des adolescents. Quand les troubles d'aggravent : signaux d'alerte et prise en charge, Philippe Jeammet, Denis Bocheau



Quitter la dépendance infantile pour gagner une position plus autonome, tel est le chemin que l'adolescent doit parcourir pour devenir adulte.

Mais s'il possède la vitalité pour y parvenir, il traverse aussi des moments de grande fragilité, faits de doutes et de questionnements identitaires qui ne vont pas sans risque de rupture. A l'adolescence, peuvent ainsi apparaître certains

troubles. signes manifestes d'une souffrance qui ne parvient pas à se résoudre. Mais il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui relève d'une souffrance " normale " de ce qui correspond à une pathologie.

C'est l'un des buts de ce livre : décrypter au mieux les bouleversements de l'adolescence, savoir repérer certains signaux d'alerte pour lesquels il est préférable de consulter. Troubles du comportement, dépression, attitude suicidaire, anorexie, troubles de l'humeur ou schizophréniques... : même transitoires, ces affections bouleversent en profondeur la vie de l'adolescent et celle de sa famille.

Il est dès lors nécessaire de savoir qui consulter et de comprendre les différentes prises en charge de l'adolescent et de ses proches. Edité en collaboration avec la Fondation de France et l'Unafam (Union nationale des amis et familles de malades psychiques), ce livre se veut une réponse aux nombreuses questions des parents concernés, pour les accompagner au mieux dans leur difficile cheminement

2007; édition la Découverte, Prix : 16 €, 223 p.

Turbulences. Comprendre les désordres urbains et leur régulation, Manuel Boucher



Ces dernières décennies, le théâtre médiatique et politique a banni l'analyse des désordres urbains au profit d'une exploitation partisane, politicienne et commerciale.

Cette tendance s'est aggravée depuis les émeutes de 2005 : désormais, les quartiers populaires seraient des territoires de désorganisation sociale à haut risque, ethniciés et peuplés de jeunes violents.

Pour comprendre ces phénomènes complexes, il est pourtant nécessaire de dépasser cette vision alarmiste. Grâce à l'apport de paradigmes sociologiques fondamentaux (le risque, l'ethnicité, la violence, le conflit et le contrôle social), ce livre fournit des armes intellectuelles pour appréhender les turbulences et leur régulation autrement que sous un angle " moralo-sécuritaire ".

Manuel Boucher est sociologue, directeur du Laboratoire d'étude et de recherche sociales (Lers-IDS) et membre du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (Cadis-EHESS). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions de l'intégration, des discriminations ethniques, de la jeunesse et de la régulation sociale dans les quartiers populaires.

Editeur : Aux lieux d'être, 444 p., Prix : 24,50 €

Par ailleurs, un article de Manuel BOUCHER, intitulé "Emeutes, jeunesse populaire et racisme au-delà des idées reçues" est directement accessible sur :

www.travail-social.com/spip.php?article706

RENDEZ-VOUS

"La prévention précoce : un droit de l'enfant", Journées internationales de la Prévention, les 31 janvier et 1^{er} février 2008



Inhibitions, comportements à risques, violences contre soi et contre les autres : autant de signes qui interrogent la société au cœur même de sa plus grande richesse, c'est-à-dire ses enfants. Si l'enfance est la force vitale de notre société, elle est aussi l'âge de tous les risques. Savoir écouter, comprendre et accompagner enfants et parents est capital pour éviter l'essor des passages à l'acte juvéniles. Nombreuses sont les initiatives à travers le monde qui privilégient cette démarche de prévention, dans des contextes divers et avec des approches différentes.

Pourtant, la prévention est encore mal aimée. On s'interroge sur son utilité, son éthique, sur la pertinence de ses méthodes. Le risque est grand, en suivant cette logique, d'intervenir trop tard et de laisser les enfants décrocher.

Les Journées internationales de la prévention visent à éclairer, faciliter et optimiser l'action de tous ceux, professionnels spécialisés ou citoyens engagés, qui se reconnaissent dans ce mouvement de responsabilité collective et réaffirment que cette forme de protection est un droit de l'enfant.

Le colloque aura lieu à l'IBM Forum Paris, 2 avenue Gambetta 92400 Courbevoie

1^{er} étage mezzanine, Tour Descartes IBM-La Défense 5

Inscription avant le 31 décembre 2007

Renseignements : Mission possible 35 rue Mathis 75019 PARIS

Tél. : 01 40 05 05 69 - Courriel : eliseduchiron.mp@free.fr - Site : www.missionpossible.asso.fr

Mission Régionale d'Appui Droit et Ville - 129 rue de l'Université 75007 Paris

Tél. : 01 45 51 80 04 - Télécopie : 01 45 55 50 82 - Courriel : mission-droit-ville.sadjpgv@justice.gouv.fr

Site : www.ile-de-france.pref.gouv.fr (rubrique Mission Droit et ville).

Contact : Pascal Pouyaud : Pascal.Pouyaud@justice.gouv.fr